

**TICKOPUR J 80U**

Date de révision: 01.03.2018

No: 83017

Page 1 de 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

TICKOPUR J 80U

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Détergent. Désoxydation, prêt a l'usage.  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: DR.H.STAMM GmbH Chemische Fabrik  
Rue: Heinrichstr. 3 – 4  
Lieu: 12207 Berlin, GERMANY  
Téléphone: +49 30 76880-280  
e-mail: info@dr-stamm.de  
Internet: www.dr-stamm.de  
Service responsable: sdb@dr-stamm.de, Tel.: +49 30 76880-258

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 24-hours-emergency: Giftnotruf Berlin: +49 30 30686700 (german, english)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:  
Cancérogénicité: Carc. 2  
Toxicité pour la reproduction: Repr. 2  
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3  
Mentions de danger:  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Susceptible de nuire au fœtus.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**  
thiourée

**Mention** Attention  
**d'avertissement:**

**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.  
P405 Garder sous clef.

## TICKOPUR J 80U

Date de révision: 01.03.2018

No: 83017

Page 2 de 9

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
7732-18-5	Eau			70-80 %
	213-791-2			
62-56-6	thiourée			<5,0 %
	200-543-5	612-082-00-0	01-2119977062-37	
	Carc. 2, Repr. 2, Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 2; H351 H361d H302 H411			
7664-38-2	Acide phosphorique ... %			<5,0 %
	231-633-2	015-011-00-6	01-2119485924-24	
	Skin Corr. 1B; H314			
5949-29-1	Acide citrique			<1,0 %
	201-069-1		01-2119457026-42	
	Eye Irrit. 2; H319			
68439-50-9	C12-C14 Ethoxylate d'alcool gras			<1,0 %
	-		*	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H318 H412			
12645-31-7	Acide phosphorique -2-ethylhexylester			<0,2 %
	235-741-0		01-2119896587-13	
	Skin Corr. 1B; H314			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Information supplémentaire**

\*Polymer

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec Eau et savon.

**Après contact avec les yeux**

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

## TICKOPUR J 80U

Date de révision: 01.03.2018

No: 83017

Page 3 de 9

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Eau. Mousse. Eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx). Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes de soufre. Phosphore oxydes.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Vêtement de protection.

**Information supplémentaire**

Le matériau n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

**Préventions des incendies et explosion**

Le produit n'est pas: Comburant. Inflammable. explosif.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m <sup>3</sup>	F/m <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
7664-38-2	Acide phosphorique	-	1		(8 h)	
		-	2		Courte durée (15 min)	

## TICKOPUR J 80U

Date de révision: 01.03.2018

No: 83017

Page 4 de 9

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Noms des agents		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
62-56-6	thiourée		
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,1 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	3,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,7 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,2 mg/m <sup>3</sup>
7664-38-2	Acide phosphorique ... %		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	10,7 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	1 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	2 mg/m <sup>3</sup>

## Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Noms des agents	
Milieu environnemental	Valeur	
62-56-6	thiourée	
Eau douce	0,01 mg/l	
Eau de mer	0,001 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0,0725 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,38 mg/l	
Sol	2,725 mg/kg	

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## Contrôles techniques appropriés

Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

## Mesures d'hygiène

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

## Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

## Protection des mains

Matériau approprié: PE (polyéthylène). CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). NBR (Caoutchouc nitrile). Caoutchouc butyle. FKM (Caoutchouc fluoré).

Porter les gants de protection homologués : EN 374

## Protection de la peau

Protection corporelle: non indispensable.

## Protection respiratoire

Protection respiratoire non nécessaire.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide  
Couleur: limpide, jaune clair  
Odeur: caractéristique

pH-Valeur (à 20 °C):

Testé selon la méthode  
1,3 DGF H-III 1

**TICKOPUR J 80U**

Date de révision: 01.03.2018

No: 83017

Page 5 de 9

**Modification d'état**

Point de fusion:	-10 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>100 °C
Point d'éclair:	---

**Dangers d'explosion**

non explosif.

**Propriétés comburantes**

non comburant.

Densité (à 20 °C): 1,038 g/cm<sup>3</sup> DIN 12791

Hydrosolubilité: complètement miscible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable dans conditions ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

**10.4. Conditions à éviter**

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

**10.5. Matières incompatibles**

Alcalis (bases), concentré. Métaux alcalins.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

**Information supplémentaire**

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## TICKOPUR J 80U

Date de révision: 01.03.2018

No: 83017

Page 6 de 9

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
62-56-6	thiourée				
	par voie orale	DL50 mg/kg 1750	rat		
	dermique	DL50 mg/kg 2800	rabbit		
5949-29-1	Acide citrique				
	par voie orale	DL50 mg/kg 5400	mouse		OECD 401
	dermique	DL50 mg/kg >2000	rat		
68439-50-9	C12-C14 Ethoxylate d'alcool gras				
	par voie orale	DL50 mg/kg >2000	rat		Cesio-Recommandation
12645-31-7	Acide phosphorique -2-ethylhexylester				
	par voie orale	DL50 mg/kg >2000	Ratte		

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Effet irritant sur l'oeil: irritant. Effet irritant sur la peau : irritant.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
non sensibilisant.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Susceptible de provoquer le cancer. (thiourée)  
Susceptible de nuire au fœtus. (thiourée)  
Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques.

**TICKOPUR J 80U**

Date de révision: 01.03.2018

No: 83017

Page 7 de 9

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
62-56-6	thiourée					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >10 mg/l	96 h	Leuciscus idus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1,8 mg/l	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,25 mg/l	21 d			
7664-38-2	Acide phosphorique ... %					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 138 mg/l	96 h	Gambusia affinis		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Gambia magna		
5949-29-1	Acide citrique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 440 mg/l	96 h	Leuciscus idus		OECD 203
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1535 mg/l	48 h	Daphnia magna		
68439-50-9	C12-C14 Ethoxylate d'alcool gras					
	Toxicité pour les algues	NOEC <1 mg/l				
12645-31-7	Acide phosphorique -2-ethylhexylester					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 189-355 mg/l	96 h	Danio rerio		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
5949-29-1	Acide citrique				
	OECD 302 B	>98 %	2		
	easily biodegradable				
68439-50-9	C12-C14 Ethoxylate d'alcool gras				
	OECD 301F	>60 %	28		
	easily biodegradable				
12645-31-7	Acide phosphorique -2-ethylhexylester				
	OECD 301 B	>60 %			
	easy biodegradable				
	OECD 302 B	74 %	28		
	OECD 301 D	82 %	21		

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

## TICKOPUR J 80U

Date de révision: 01.03.2018

No: 83017

Page 8 de 9

non applicable

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Information supplémentaire**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 0 % (0g/l)

**Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 3 - pollue fortement l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente: 2.1., 3.2., 8.1., 9.1., 11.1., 12.1., 12.2., 13.1., 15.1., 16.

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Carc. 2; H351	Méthode de calcul
Repr. 2; H361d	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.



### TICKOPUR J 80U

Date de révision: 01.03.2018

No: 83017

Page 9 de 9

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Indications de stage professionnel: Observer le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

#### Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	TICKOPUR J 80 U	IS, PW	0	35	8a, 9, 13	8b	0	26	

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*